

*Initiatives ministérielles*

d'argent à transmettre à leurs municipalités au titre des subventions proportionnelles au nombre d'habitants.

Je voudrais traiter brièvement d'un autre sujet, celui de la formation. La formation, le recyclage et le perfectionnement professionnel relèvent du gouvernement fédéral. Il ne faut pas les mettre à la charge des travailleurs et des patrons. Le gouvernement a recouru à un tour de passe-passe pour éluder ses responsabilités; c'est comme s'il disait: «Voyez, les chômeurs vont devoir se priver de prestations pour financer le recyclage.» Ce n'est pas ainsi qu'on obtient une main-d'oeuvre qualifiée.

Quinze p. 100 du fonds de chômage vont aller à la création d'emplois, aux frais de déménagement, au partage de travail et même au lancement d'entreprises. Avec pour résultat bien sûr qu'il y aura moins d'argent pour la mission qui est la raison d'être de l'assurance-chômage. Il faut se souvenir que le Canada a un programme d'assurance-chômage, un programme d'assurance pour protéger les travailleurs contre une période de chômage. Il ne s'agit pas d'une caisse noire dans laquelle le gouvernement fédéral peut puiser à loisir pour alimenter ses programmes de création d'emplois ou de recyclage.

Ce dont les travailleurs canadiens ont besoin, ce n'est pas seulement de recyclage mais de tout un éventail de programmes de formation. Cela n'a pas empêché le gouvernement fédéral de réduire les crédits de formation, qui étaient de 2,2 milliards en 1984, à 1,5 milliard. Maintenant il cherche un moyen de combler le trou en mettant cela à la charge des employeurs et des employés.

Je vois le président qui indique que j'arrive au bout de mon temps. Je dirai en résumé que ce projet de loi est la conséquence directe de l'Accord de libre-échange. Je crains malheureusement que ce ne soit pas là la dernière mesure législative visant à harmoniser nos programmes sociaux avec ceux des États-Unis.

**M. Gardiner:** Monsieur le Président, je remercie le député de Surrey-Nord qui s'exprime toujours avec grande sincérité et beaucoup de passion lorsqu'il parle de sa circonscription et de certaines mesures à l'étude ici comme nous venons de le voir dans cet exposé sur le projet de loi qui aura de telles répercussions sur beaucoup de Canadiens qui, bien souvent, n'ont pas de porte-parole. Le député a déjà siégé dans une administration locale. J'aimerais qu'il nous indique comment nous pourrions aborder de façon efficace les dossiers du chômage et de l'assurance-chômage. Que peuvent faire les députés, en coopération avec les administrations et les entreprises

locales, pour que soit entendu le point de vue de ces gens qui ont un tel besoin de se faire comprendre?

**M. Karpoff:** Monsieur le Président, bien sûr, un des problèmes avec ce genre de mesures législatives, c'est de trouver le moyen de faire entendre le point de vue de ceux qui seront le plus durement touchés. J'ai tenté diverses choses afin d'atteindre les électeurs de ma circonscription et également ceux de certaines circonscriptions adjacentes représentées par des députés conservateurs qui font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher la population de venir leur dire quelles seront les répercussions de la mesure législative.

J'ai communiqué avec les représentants de certains organismes dont des conseils scolaires et des conseils municipaux, surtout dans Surrey, qui sont terrifiés par le projet de loi. Cet automne à Surrey, il y a 9 000 élèves dans des écoles temporaires en raison de la croissance rapide de la région. Les administrations municipales ont de la difficulté à se doter d'installations récréatives et de centres de santé parce que l'assiette fiscale est trop limitée. Et voici que le gouvernement fédéral, plutôt que de contribuer à la mise sur pied d'un centre récréatif pour les personnes âgées, fait savoir que la population locale devra trouver 814 000\$ pour payer à sa place les programmes d'assurance-chômage et de recyclage de la main-d'oeuvre. Pourtant, c'est dans ma localité que l'on enregistre 60 p. 100 de toutes les mises en chantiers du Lower Mainland. Les autorités municipales n'arrivent pas à assurer les services publics à la population.

• (1200)

Comment faire pour les rejoindre? Il existe une catégorie de chômeurs qui a de plus en plus de mal à se trouver du travail. Ce que ce projet de loi ne dit pas, c'est que les personnes non admissibles aux prestations de chômage n'ont pas droit non plus à la formation. C'est dire que les gens qui ont le plus besoin de formation, ceux qui n'arrivent pas à travailler pendant les 20 semaines prescrites ou qui ont déjà épuisé leur période d'admissibilité, n'ont pas accès à cette formation. A qui sert-elle alors?

Nous devons voir ce programme sous une perspective entièrement différente en le rendant aussi accessible aux travailleurs qui veulent se perfectionner parce que nous avons une pénurie chronique de main-d'oeuvre spécialisée sur le marché du travail. Nous devons donner la chance au soudeur de garage de se perfectionner pour devenir un jour soudeur de chantier de construction, ce qui nous permettrait de former un chômeur pour occuper son emploi lorsque celui-ci sera disponible. C'est ce que font les pays scandinaves. Les pays socio-démocrates, comme la Suède, le Danemark et la Norvège, offrent du perfectionnement à tous leurs citoyens, qu'ils soient chô-